



L'écho des ASSFAM

Bulletin d'information pour les assistants familiaux du département de l'Aveyron

#5 : Octobre 2023

Dans ce numéro

- L'édito
- Loi Taquet
- Paroles d'Ass. Fam.
- Négociations et acquis



PAROLES D'ASS FAM

Comment envisagez-vous l'avenir de cette profession ?

Très mal... pour moi, à ce rythme, dans 10 ans, le métier aura disparu. Beaucoup de départs, peu de recrutements... c'est catastrophique ! Les mentalités ont changé, les nouveaux ASSFAM sont plus exigeants que nous, les anciens. Certains ne restent pas longtemps !

PAROLES D'ASS FAM

Quelles sont les principales difficultés de ce métier ?

Les remplacements de plus en plus difficiles, il faut tout gérer au quotidien, avec un travail administratif de plus en plus lourd. On court partout, on nous demande d'être à 2 endroits en même temps. La problématique des enfants a évolué ; avant ils souffraient de carences affectives et éducatives, maintenant beaucoup ont en plus des troubles psychiatriques que nous devons gérer.

L'EDITO

Le but de cet Echo étant de communiquer avec les ASSFAM en ciblant leurs questions spécifiques, la CFDT revient vers vous, après cette période estivale.

La CFDT a continué à porter les revendications pour lesquelles nous luttons depuis longtemps et certaines ont été entendues !!!

Acquis de la loi Taquet

- ◆ 1 SMIC à 151,67 H pour le 1^{er} enfant
70 H de SMIC pour le 2^{ème} enfant
70 H de SMIC pour le 3^{ème} enfant
70 H de SMIC pour le 4^{ème} enfant
- ◆ Accueil intermittent : 5,06 H/jour ;
- ◆ 80 % du salaire en cas de place vacante, si une proposition de placement n'a pas été faite. 72 H sont accordées comme délai de réflexion. La régularisation avec effet rétroactif a ENFIN été versée sur le bulletin de salaire du mois de septembre ;
- ◆ Contrats de travail revus : la CFDT est restée vigilante au contenu
- ◆ La fonction globale de 50 H a été remplacée par les 151,67 H de SMIC, ce qui permet d'atténuer la précarité des ASSFAM.

OLIVIER Régis
Secrétaire section CFDT



Loi Taquet du 7 février 2022 relative

la Protection des Enfants

Nous ne pouvons que constater que les décrets ont été appliqués au "compte-goutte", lentement mais sûrement !

La **CFDT** a dénoncé que les dernières avancées ont été acquises uniquement par obligation de notre employeur et non pas par "volonté politique".

Il est fort regrettable qu'en ces temps où les recrutements se font rares, le CD 12 n'ait pas pris l'ampleur des problèmes en considération !

Rendre ce métier vraiment attractif nous paraît pourtant indispensable pour le pérenniser. "Qui vivra, verra !"



La section CFDT du CD12 : 4 Rue Paraire 12000 RODEZ

Mail : cfdt.cg12@wanadoo.fr
<https://www.cfdt-interco12.fr>

Votre correspondante CFDT :
Danielle DJAFAR : danielle.djafar@aveyron.fr
06 47 14 08 64

Secrétaire de section CFDT :
Régis OLIVIER : regis.olivier@aveyron.fr
06 70 85 63 52

REJOIGNEZ-NOUS !



Flashez ce QR code



La CFDT a négocié pour vous et obtenu

→ Prime d'ancienneté calculée sur le montant du SMIC, d'où un gain annuel variable selon l'ancienneté de l' ASSFAM :

- Ancienneté entre 3 et 10 ans : 412 €
- Ancienneté entre 10 et 15 ans : 687 €
- Ancienneté supérieure à 15 ans : 962 €

→ Rentrée scolaire : 20 € pour les enfants en maternelle

→ Trousseau d'internat sous forme d'allocation de 120 € tous les 4 ans

→ Les premiers équipements pour certaines formations spécifiques (Ex : matériel pour les apprentis bouchers)

→ Une calculatrice pour l'entrée au collège et une pour l'entrée au lycée

→ Un téléphone professionnel

→ En janvier 2024, versement de 100 € pour l'achat de consommables (cartouches d'encre, ramettes de papier...) ou bien d'achat de PC. Cette dotation sera reconduite pendant 5 ans



La CFDT toujours en action, toujours en négociations !

→ 1 samedi et 1 dimanche consécutif de repos par mois, n'ont pas été accordé sous prétexte que le CD12 octroie 1 RTT de 48 H !?

→ La CFDT a demandé que les jours fériés pris pendant une période de congé soient décomptés. Cette proposition est en cours de réflexion...

